

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Band: 24 (1930)
Artikel: Quarante ans d'agonie d'une Communauté religieuse ou la suppression du couvent des Franciscains de Lucerne (1798-1838)
Autor: Fleury, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quarante ans d'agonie d'une Communauté religieuse
ou
La suppression du Couvent des Franciscains de Lucerne
(1798-1838)

Par le P. BERNARD FLEURY, O. Min. Conv.

INTRODUCTION

Si le couvent des Franciscains de Lucerne avait été, comme tant d'autres en France, en Allemagne et ailleurs, supprimé immédiatement à la suite de la Révolution française, l'histoire aurait dit qu'il était tombé à l'époque de sa plus grande prospérité. En effet, en 1795, il comptait 31 religieux dont 16 prêtres, il était couvent de noviciat pour la province des Frères Mineurs Conventuels de la Haute-Allemagne ou de Strasbourg, et depuis 1784 ses religieux occupaient, non sans éclat, les chaires de philosophie et de théologie au Lycée, laissées vacantes par la mort ou la retraite des anciens Jésuites. Après la chute de l'ancienne Confédération, les gouvernements qui se succédèrent à Lucerne de 1798 à 1822 n'osèrent pas supprimer le couvent auquel le peuple était fort attaché, mais ils lui refusèrent la première condition nécessaire à la vie d'une communauté, la faculté de recevoir de nouveaux membres ; en outre, le système josphiste qui régnait à Lucerne ne laissait aux supérieurs presque aucune liberté pour le gouvernement de la Communauté. C'est ainsi que ce monastère, si florissant avant 1798, végéta encore misérablement pendant 40 ans, et lorsque le 20 novembre 1838, le Petit Conseil proposa sa suppression au Grand Conseil, il était dans un tel état de décadence que personne n'éleva la voix en sa faveur. Bien plus, l'opinion catholique du temps presque générale jeta encore la faute de la suppression sur les religieux eux-mêmes. Mais la vérité est autre : si l'un ou l'autre religieux a manqué à son devoir, la faute principale de la ruine du monastère n'en retombe pas moins sur le régime josphiste et libéral de Lucerne.

Le couvent avait été complètement désorganisé sous le Régime helvétique (1798-1803) qui était allé jusqu'à installer une auberge dans

son enceinte où les religieux devaient prendre pension. A l'Acte de Médiation (1803), Lucerne, comme les autres cantons, reconnut l'existence des couvents, mais aux Capucins seuls, il accorda la permission de recevoir des novices ; c'est que ces bons Pères n'avaient ni fortune, ni bâtiments propres à exciter la cupidité du fisc et d'ailleurs, ils étaient nécessaires comme auxiliaires du clergé paroissial. Dès 1803, le P. Supérieur des couvents franciscains en Suisse, P. Grégoire Girard, de Fribourg, se dépensa en démarches multipliées auprès du gouvernement de Lucerne et auprès de ses membres les plus influents pour obtenir la permission de recevoir des novices pour les deux couvents franciscains de Lucerne et de Werthenstein¹. Il ne reçut que de bonnes paroles et des réponses dilatoires. C'est que le gouvernement de Lucerne avait ses vues sur ses couvents : à l'instar de Joseph II, il ne concevait l'existence des couvents que si ceux-ci se consacraient à des buts utilitaires. Mais ne voulant pas, ou n'osant pas exécuter ses plans sans l'assentiment du Souverain Pontife, en 1806 il envoya à Rome, une supplique pour obtenir les modifications suivantes pour ses monastères : l'Abbaye de St-Urbain devait contribuer à l'instruction publique, soit par des subsides en argent, soit en fournissant des professeurs ; le couvent de Cisterciennes de Rathausen devait être converti en une maison de pauvres et d'orphelins ; les Franciscaines du Bruch, à Lucerne, devaient s'occuper du soin des malades, dans les hôpitaux publics. Quant aux deux couvents de Franciscains, l'un devait être supprimé et transformé en Séminaire clérical², l'autre serait conservé, mais il devrait servir de maison de correction pour les laïques et les ecclésiastiques, que l'autorité civile ou religieuse lui enverrait. Pie VII, mis au courant de la situation par son Nonce à Lucerne, Testaferata, rejeta les demandes du Gouvernement. « Mais, dit le P. Girard, la sentence du Souverain Pontife ne nous aida pas beaucoup. La réception des novices ne fut pas accordée ; le couvent de Lucerne dut recevoir dans ses murs une ombre de Séminaire. Le couvent de Werthenstein ne nous fut pas non plus rendu intégralement ; bien plus, au mois de novembre 1808, on assigna à la paroisse son propre autel dans notre église. Ainsi là, comme autrefois, il y a autel contre autel ; là réside une semence de discorde et une cause

¹ Werthenstein, couvent de Franciscains, à environ 3 heures de Lucerne, fondé en 1634.

² D'après le Concordat conclu en 1806 entre Lucerne et Wessenberg, vicaire général de Constance, c'est le couvent de Werthenstein qui devait être transformé en séminaire.

de ruine pour le couvent¹. » Le P. Marzohl de Lucerne écrit à son tour : « Je savais que le Pape avait refusé au gouvernement sa demande. Cependant, on disait que notre gouvernement arriverait quand même à son but : il n'avait qu'à nous refuser l'admission des novices et bientôt nos couvents tomberaient d'eux-mêmes. »

En 1808, le Commissaire général ou Supérieur des couvents franciscains en Suisse, P. Franz Keller, de Soleure, adressa une nouvelle supplique au gouvernement de Lucerne pour la réception des novices, mais ce fut en vain. En 1812 (14 avril), le gouvernement, cédant aux vœux du peuple catholique, accorda enfin la permission du noviciat à l'Abbaye de St-Urbain et aux couvents de femmes, mais non aux Franciscains. Ceux-ci, justement blessés d'une exception si peu honorable, revinrent à la charge et firent une pétition au Grand Conseil pour obtenir le noviciat. Enfin, le Grand Conseil, par décret du 14 octobre 1813, accordait aux deux couvents de Franciscains de Lucerne et de Werthenstein la permission de recevoir des novices, mais sous des conditions assez étroites. Pour la mise à exécution du décret, le Supérieur majeur des Franciscains suisses devait s'entendre avec la Commission des affaires ecclésiastiques.

Mais, avant que le Père visiteur des Franciscains (c'était de nouveau le P. Girard depuis 1811) eût pu mettre la dernière main à l'œuvre, le gouvernement de l'Acte de Médiation était renversé et l'ancien gouvernement patricien reprenait les rênes du pouvoir (18 février 1814). Un des premiers soins du P. Visiteur Girard fut d'écrire au nouveau gouvernement pour demander la confirmation du décret précédent ou, si c'était nécessaire, un nouveau décret en faveur du noviciat. « Les deux couvents de Franciscains, disait-il, sont aussi un héritage de nos pères et ils appartiennent à ce qu'il y a de meilleur dans le passé qu'on veut ressusciter. » Les choses semblaient prendre une tournure favorable et le Père Visiteur, sur l'invitation du gouvernement, faisait ses propositions et exposait ses plans à la Commission des affaires ecclésiastiques à laquelle le gouvernement l'avait renvoyé. Le gouvernement faisant de nouvelles difficultés, le Père Visiteur faisait tout

¹ « Nec nobis multum profuit Bulla Pontificis. Haud concessa nobis Novitiorum admissio ; non fugata Lucernae umbra Seminarii, quae in novo conventus nostri aedificio coeperat sub fine anni praecedentis (1807). Nec Werthensteinium Ordini omnino redditum, quin immo mense Novembri 1808 Parochiae proprium altare datum in nostra Ecclesia... Hic ergo, uti olim, stat altare contra altare ; hic discordiae semen atque interitus nostri argumentum. »

son possible pour les aplanir et satisfaire aux exigences des magistrats lucernois, lorsque, le 4 décembre 1815, arrivait au Père Visiteur une réponse de l'avoyer et du Conseil quotidien qui, sous des formules obscures et embarrassées, était un véritable refus de confirmer l'existence des deux couvents franciscains et de leur accorder la permission de s'agréger de nouveaux membres. Qu'était-il arrivé ? On peut le deviner : depuis la séparation des cantons suisses du diocèse de Constance (1814), Lucerne s'était mis sur les rangs pour avoir le siège du nouvel évêché suisse et la modeste fortune des Franciscains et leurs bâtiments paraissaient tout à fait propres à doter le nouvel évêché ou son futur séminaire¹. Voilà, si nous ne nous trompons, le secret de la réponse évasive et embarrassée du gouvernement.

Mais l'affaire de l'évêché, vu les prétentions joséphistes de Lucerne, n'avancait pas. Le gouvernement se décida de députer à Rome en 1818 l'avoyer Vincent Rüttiman (Berne qui faisait cause commune avec Lucerne envoya de son côté à Rome un délégué, Emmanuel-Frédéric Fischer) pour accélérer la solution de la question épiscopale. On se résignait à faire quelques concessions et entre autres instructions secrètes Rüttiman avait reçu celle-ci : Dans le cas où la question, restée en suspens depuis 1806, des couvents franciscains de Lucerne et Werthenstein serait mise sur le tapis, il pourra montrer que le gouvernement est disposé à conserver ces couvents et à leur venir en aide selon les circonstances².

Lucerne n'obtint pas le siège de l'évêché et les Franciscains durent attendre jusqu'en 1822 pour obtenir la confirmation de leur existence et la permission de recevoir des novices. Comment cette restauration trop tardive fut impuissante à arrêter la ruine du couvent, c'est ce que nous verrons dans le cours de notre récit.

Dans la situation précaire et incertaine où se trouvait le couvent et qui faisait craindre pour chaque année la suppression définitive et la dispersion des conventuels, il n'est pas étonnant que la discipline monastique se soit petit à petit relâchée. Le Père Supérieur des Franciscains suisses, P. Grégoire Girard, revient sans cesse sur ce point dans ses suppliques au gouvernement pour obtenir la permission du noviciat. Le 21 décembre 1803, il écrivait déjà à l'avoyer Krus : « Tout

¹ D'après la supplique du gouvernement à Pie VII en 1806, la fortune nette des deux couvents de Franciscains s'élevait à 583,111 fr.

² Cf. *Hans Domman ; Vincenz Rüttimann, etc.*, dans : « *Zeitschrift für Schweiz. Kirchengeschichte, XVII. Jahrg.* » (1922), p. 118.

délai aggrave nos maux parce qu'il relâche des ressorts déjà trop détendus et qu'il nous familiarise avec l'idée de destruction ¹. » Dans sa supplique du 22 septembre 1812, il dit : « Il est grand temps que le gouvernement prenne une décision. Il y a quatorze ans que nous vivons dans une attente angoissante et avec chaque année disparaît quelque chose de l'esprit qui doit animer une communauté. »

Enfin, le 24 octobre 1821, il écrit au gouvernement au nom du Chapitre provincial : « Ce qu'il y a de plus triste, c'est que dans cet état de choses qui a duré vingt-cinq ans, ce qui était bon a toujours diminué et le mal, au contraire, a toujours empiré. Mais ce serait vraiment un miracle si un religieux à qui, pendant vingt-cinq ans, on a rendu familière la pensée de sa sécularisation et qui, chaque année, doit craindre ou espérer de voir son attitude se changer en cet état, ce serait un miracle si ce religieux conservait encore intactes les dispositions de son état. »

Un coup fatal fut porté à l'existence du couvent par la sortie de l'Ordre, en 1804-1805, des deux frères Geiger, le P. Franz et le P. Emeram, tous deux professeurs au Lycée de Lucerne ; ils obtinrent du Saint-Siège la dispense de leurs vœux. On pouvait comprendre la démarche du P. Emeram, puisqu'il n'appartenait pas au couvent de Lucerne et que son couvent d'affiliation, Ratisbonne, venait d'être supprimé. Mais pour le P. Franz, le cas était tout différent, parce que, depuis 1797, ce Père était affilié ou agrégé au couvent de Lucerne et il avoue lui-même dans ses Souvenirs qu'il aurait dû rester fidèle au drapeau de saint François.

Malgré leur petit nombre, les Franciscains de Lucerne continuèrent jusqu'à la fin à rendre de grands services à l'instruction publique. C'est ainsi que les PP. Narcisse Schlatt et Joseph Brandenburg furent professeurs au Gymnase, le premier de 1801 à 1827 et le second de 1810 à 1830 ; le P. Bernardin Tardy fut depuis 1809 recteur du Gymnase et du Lycée et de 1814 à 1818 « Regens » ou supérieur du Séminaire clérical de Mariahilf, et le P. Girard fut professeur de philosophie au Lycée, de 1828 à 1834. Même donc dans la triste situation où se

¹ Le 18 janvier 1804, le P. Girard écrivait au Nonce Testaferrata : « Je ne puis m'empêcher de prier Votre Excellence d'intervenir auprès du gouvernement de Lucerne pour qu'il nous accorde la permission du noviciat. Si cette décision n'arrive pas bientôt, les choses iront de mal en pis et le remède sera impuissant à guérir nos maux qui auront progressé. C'est ce que savent très bien les ennemis des couvents qui, n'osant nous détruire d'un seul coup, veulent nous condamner à une mort lente. »

trouvait le couvent, celui-ci se dévoue, autant qu'il le peut, au bien public.

Quant à l'attitude politico-religieuse des Pères, on ne trouve rien sur leur compte avant 1830¹. Lorsque, en 1809, le commissaire épiscopal Thaddaeus Müller et le gouvernement envoyèrent une circulaire contre des bruits inquiétants qui se répandaient dans le public, le P. Marzohl put écrire dans le Protocole du couvent : « Heureusement, aucun de nos religieux n'a été fautif sous ce rapport. Nous avons toujours tenu avec le gouvernement existant et lui avons été sincèrement dévoués ; non seulement nous n'avons jamais intrigué contre lui, mais nous avons soigneusement évité tout ce qui pouvait nuire à son prestige et à la confiance qu'on lui doit ; de là, depuis la chute de l'ancien Régime, on ne nous a pas inquiétés, parce que nous nous sommes tenus de tout temps tranquilles et silencieux. » Mais, après 1830, lorsque le gouvernement libéral voulut exécuter ses plans de réforme religieuse josphiste, ce loyalisme traditionnel fut poussé trop loin. Les Franciscains eurent le tort, avec une partie notable du clergé lucernois, de prendre, jusqu'à un certain point, le parti du gouvernement. Mais cette erreur de quelques individus et de quelques années ne doit pas nous faire oublier six siècles de dévouement et de services rendus.

Ce qui nous a encouragé à faire le présent travail, c'est que nous en avons trouvé les éléments principaux réunis dans le dernier livre protocollaire² du couvent de Lucerne, de 1798 à 1830. L'auteur de ces annotations est le P. Eusèbe Marzohl³, dernier Gardien du couvent, qui, de sa belle écriture régulière et soignée, a rempli 185 pages du

¹ Cependant, en 1826, deux sermons prononcés à la Collégiale de Saint-Léger, par le P. Antoine Walker, prédicateur du couvent et livrés à l'impression (« Oraison funèbre du curé de Lucerne, Thaddaeus Müller » et « l'esprit de Jésus-Christ ») furent critiqués sans indulgence par le célèbre Joseph Görres comme insuffisamment catholiques. Cf. la Revue « Der Katholik », XXI^{me} vol., 1826, p. 266-293.

² *Protocollum Conventus Lucernensis* Ord. Min. Conv. : p. 1-19 de la main du P. Joseph Meuwly (en latin) ; p. 19-204 de la main du P. Marzohl (en allemand). Ce manuscrit, qui est aux Archives d'Etat de Lucerne, a été obligeamment mis à notre disposition par M. l'archiviste Wäber ; nous l'en remercions vivement ici.

³ P. Eusèbe Marzohl, né à Lucerne le 12 avril 1770, entra au noviciat de sa ville natale à l'âge de 16 ans et fit profession le 31 oct. 1787. Après avoir terminé ses études théologiques, il fut placé au couvent d'Offenbourg, d'où il fut envoyé au couvent de Lucerne (26 avril 1796). Il ne quitta plus cette maison (sauf de 1824 à 1827) jusqu'à la suppression en 1838. Il fut Gardien de son couvent de 1811 à 1818 et de 1833 à la suppression. Il exerça la même charge à Fribourg, de 1824 à 1827 et fut Provincial des couvents suisses de 1827 à 1833. Il mourut à Lucerne, le 6 janvier 1843.

récit des événements qui se sont passés au couvent pendant ces 32 ans et a copié les principaux documents qui s'y rapportent. Les archives du couvent des Cordeliers de Fribourg, spécialement la correspondance du P. Grégoire Girard, nous ont fourni d'autres données¹. Enfin, nous avons consulté dans un grand nombre d'imprimés lucernois et de journaux de l'époque tout ce qui pouvait concerner notre sujet ; nous citerons ces sources à leur place. Nous nous contenterons de mentionner ici deux travaux qui traitent spécialement de la suppression du couvent de Lucerne : *Die Franziskanerkirche und das Franziskanerkloster in Luzern*, par Jos. Balmer, peintre à Lucerne (Lucerne, Schill, 1898, 112 pages). La narration des dernières années du couvent (p. 70 à 87) n'est pas toujours exacte et manque d'impartialité.

Le deuxième, *Die Aufhebung luzernischer Klöster im 19. Jahrhundert*, par Joseph Buholzer (Lucerne, Räder et C^{ie}, 1917, 166 pages), traite de la suppression de notre couvent de la page 9 à la page 21. L'auteur se montre impartial et s'efforce de distribuer équitablement l'ombre et la lumière sur cette période de décadence du monastère.

Comme les destinées et les vicissitudes du couvent de Lucerne dépendaient essentiellement du régime politique de ce canton, nous avons jugé tout naturel de diviser notre travail en quatre chapitres qui correspondent aux quatre régimes qui ont successivement gouverné le canton de 1798 à 1841 : gouvernement helvétique (1798-1803), Régime de l'Acte de Médiation (1803-1814), Gouvernement de la Restauration (1814-1830), Régime libéral (1830-1841). Il en est résulté que les chapitres sont d'une longueur inégale ; pour remédier à cet inconvénient, nous avons divisé chaque chapitre en paragraphes numérotés.

Si ce petit travail peut contribuer à faire juger avec plus d'équité les dernières années d'une maison religieuse six fois séculaire et qui a eu ses périodes de gloire et de prospérité, nous serons suffisamment récompensés de nos peines².

¹ Nous devons exprimer notre grande reconnaissance au T. R. P. Othmar, Provincial des RR. PP. Capucins, qui, avec une bienveillance vraiment fraternelle, a cédé à nos Archives conventuelles de Fribourg d'intéressants documents sur nos couvents de Lucerne, Soleure et Werthenstein, provenant du dernier Père de Lucerne (P. Léopold Spörri † 1861) et du dernier Père de Soleure (P. Franz Louis Studer † 1873) et qui étaient arrivés aux Archives du Wesemlin.

² Pour les références, lorsque nous n'indiquons pas spécialement nos sources, il faut toujours s'en rapporter au Protocole susmentionné. — Arch. Conv. Frib. = Archives du Couvent de Fribourg. La plupart des documents dont nous donnons le texte sont traduits du latin ou de l'allemand.

CHAPITRE PREMIER

Révolution et République helvétique (1798-1803)

1. *Etat du couvent en 1798. — 2. Invasion française en Suisse et mesures vexatoires du nouveau régime ; Séquestration des biens et défense de recevoir des novices. — 3. Mainmise sur l'argenterie de l'église. — 4. Expulsion des religieux étrangers et défense de porter l'habit religieux. — 5. Auberge au couvent. — 6. Changement de Gardien. — 7. Le P. Girard à Lucerne. — 8. Contrat pour l'entretien des religieux. — 9. Changements dans le personnel du couvent et relations avec les supérieurs de l'Ordre. — 10. Chute du gouvernement helvétique.*

1. Le couvent des Franciscains de Lucerne remontait à une haute antiquité. Selon la tradition, saint François lui-même aurait séjourné à Lucerne, vers 1218, et le couvent aurait été fondé en 1223, par les libéralités d'une comtesse Guta de Rothenbourg, mais cette tradition n'a pas trouvé grâce devant la critique moderne. Il faut plutôt faire remonter la fondation du monastère au milieu du XIII^{me} siècle. Le premier document écrit qui le concerne remonte à l'année 1269, mais il laisse supposer que les Frères étaient déjà à Lucerne depuis quelques années¹.

Depuis sa fondation, le couvent avait toujours fait partie de la Province des Frères Mineurs conventuels de la Haute-Allemagne ou de Strasbourg.

La Province de la Haute-Allemagne avait été formée en 1239 par la division de la Province du Rhin en deux : la Province de la Germanie inférieure ou de Cologne et la Province de la Germanie supérieure (Haute-Allemagne) ou de Strasbourg. Cette dernière qui comprenait toute l'Allemagne du Sud, comptait 55 couvents d'hommes au XIV^{me} siècle, dont 9 dans la Suisse actuelle. Sur ce nombre total, 16 passèrent à la réforme de l'Observance et 23 disparurent dans la tourmente religieuse du XVI^{me} siècle. Aux 16 couvents survivants s'ajoutèrent, depuis la Réforme, 5 nouvelles fondations, de sorte qu'au

¹ Cf. EUBEL, *Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoritenprovinz*, 1886, p. 7 et 201. — von LIEBENAU, *Das alte Luzern*, p. 70 ss.

milieu du XVIII^{me} siècle, la Province comptait 21 couvents avec plus de 400 religieux ; il faut y ajouter pour la même époque, 6 couvents de Clarisses et 22 de Franciscaines tertiaires. Les tendances nationalistes en séparèrent en 1772 les couvents d'Alsace et en 1781, ceux de l'Autriche antérieure (Brigau, etc.), de sorte qu'à l'époque où nous sommes arrivés, la Province ne comptait plus que 12 couvents d'hommes avec environ 200 religieux, à savoir : Lucerne, Fribourg, Soleure, Werthenstein, Würzbourg, Ratisbonne, Spire, Überlingen, Offenbourg, Schwäbisch-Gmünd, Maihingen, Schönau ; en outre 3 monastères de Clarisses dont un en Suisse (Paradies) et 11 de tertiaires, dont 3 en Suisse : Bremgarten, Muottathal et Soleure. Cf. Eubel, *Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoriten-Provinz*, 1886.

Depuis 1784, le couvent de Lucerne avait été chargé par le gouvernement de remplir, au Lycée de la ville, les places de professeurs laissées successivement vacantes par le décès des anciens Jésuites. Le Provincial avait eu à cœur de désigner pour ce poste d'honneur, des hommes doctes et capables¹ et on peut dire que le couvent de Lucerne avait atteint l'apogée de sa prospérité, lorsque la chute de l'ancien Régime vint tout bouleverser dans l'Etat comme dans l'Eglise.

Il importe pour la suite de cette histoire de connaître le personnel du couvent à la veille de cet événement. Voici donc comme il était composé au commencement de 1798 :

P. *Joseph Mewoli*, du couvent de Fribourg², Gardien, Dr en théologie et Définitéur perpétuel, né à Barberêche 1733, profès 1754.

¹ Voici quel jugement porte sur l'activité des Franciscains au Lycée de Lucerne le philosophe libéral Troxler : « Das Kloster hatte wirklich Männer bessern Schlages und stellte sie gewissenhaft dem hohen Berufe. So stunden theils neben einander, theils folgten sich : *Braunstein*, in Paris wissenschaftlich gebildet, bekannt durch seine moralischen Schriften und Predigten ; *Walser*, ein fleißiger Sammler, sehr wißbegierig und kenntnisreich, dessen philosophische gedruckte Schriften zum wenigsten noch mit vielen geschriebenen Heften seiner Nachfolger immer eine sehr ehrenhafte Vergleichung aushalten würden ; *Förster*, ein tiefdenkender Mann, ein gründlicher und freisinniger Moralist, dem man Mangel an Weltklugheit vorwirft ; *Felix*, ein gelehrter Mann und edler Religios ; *Schell*, von nicht ausgezeichneten Geistesgaben, aber ein sehr thätiger Lehrer, der, ziemlich mit Kants Ansichten vertraut, zuerst den Muth hatte, sie in Luzern vorzutragen ; endlich die zwei sehr ungleichen Brüder, *Emeran* und *Franz Geiger*, jener talentvoller und gelehrter als dieser, strebte immerfort nach innerm geistigen und geistlichem Leben. . . » Dr. Troxler, *Luzern's Gymnasium und Lycaum*, p. 67 ss., Glarus 1822.

² Pour les Pères qui n'étaient pas affiliés au couvent de Lucerne, nous indiquons leur couvent d'affiliation. Les autres étaient tous « fils » du couvent de Lucerne. Chez les Franciscains conventuels, chaque candidat, avant de commencer le noviciat, était affilié ou, agrégé à un couvent déterminé.

P. Louis-Augustin Hartmann, D^r en théologie, ex-provincial et Définitéur perpétuel, né à Lucerne 1728, profès 1745.

P. Charles Luydel, du couvent de Soleure, D^r en théologie, maître des novices, né à Augsbourg 1738, profès 1756.

P. Cosmas Mattmann, Vicaire, né à Lucerne 1741, profès 1763.

P. François Geiger, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique au Lycée, prédicateur de la Collégiale, né à Harting, près de Ratisbonne, 1755, profès 1773.

*P. Henri Walser*¹, du couvent d'Überlingen, professeur de théologie dogmatique et d'Écriture sainte au Lycée, né à Überlingen 1753, profès 1771.

P. Emeram Geiger, du couvent de Ratisbonne, professeur de théologie morale et pastorale au Lycée, né à Harting 1757, profès 1777.

P. Vendelin Baumann, sacristain et recteur du chœur, né à Wolfach 1738, profès 1759.

P. Berthold Zihlober, du couvent de Maihingen, Visiteur des malades pour le Collège (*operarius collegii*), né à Gammerried 1744, profès 1767.

P. Jacques Hug, Visiteur des malades pour le couvent (*operarius conventus*), né à Lucerne 1749, profès 1769.

*P. Perfectus Lanzinner*², du couvent de Maihingen, prédicateur de notre église, né à Belzheim 1752, profès 1770.

P. Oswald Schell, professeur de philosophie au Lycée, né à Zoug 1757, profès 1777.

P. Leontius Fröhlin, né à Lucerne 1766, profès 1784.

P. Constantin Crauer, du couvent de Werthenstein, prédicateur du dimanche et quêteur, né à Neukirch 1763, profès 1786.

P. Eusèbe Marzohl, procureur, né à Lucerne 1770, profès 1787.

Frères laïques.

Antoine Schwendimann, né à Buchrein 1716, profès 1755.

Joseph Kirscher, tailleur, né à Bremgarten 1729, profès 1757.

Louis Wermelinger, sacristain et portier, né à Wohlhusen 1732, profès 1755.

¹ P. WALSER a publié les ouvrages de philosophie suivants : *Institutiones Philosophiae, Logica, Metaphysica, Physica*, 2 vol. Augsbourg, 1790 ; *Physica specialis*, 1 vol. Augsbourg, 1796 ; *Philosophia moralis*, Augsbourg, 1805.

² Il a publié 2 volumes de sermons : *Sonntagspredigten*, Augsbourg, 1797.

Jean Villiger, cuisinier et jardinier, né à Sins 1736, profès 1759.
Marianus Küng, boulanger, tailleur et quêteur, né à Muri 1760, profès 1780.

Théodore Wolfisberger, né à Klein-Dietwyl, 1777, profès 1796.
Quant aux novices, à cause des circonstances critiques où l'on se trouvait, il n'y en avait plus depuis un an environ, et même on avait renvoyé à plus tard, le 12 juin 1797, deux candidats qui demandaient leur entrée dans l'Ordre. Par contre, le Provincial avait envoyé au couvent de Lucerne, le 27 octobre 1796, trois étudiants en théologie, Gaëtan Hopf du couvent de Ratisbonne, Joachim Schäffer, du couvent d'Offenbourg, et Tobie Barras, du couvent de Fribourg.

Nous voyons que le couvent de Lucerne avait alors plusieurs Pères d'autres maisons de la Province. En retour, six religieux de Lucerne se trouvaient dans d'autres couvents, à savoir :

P. Ildephonse Acklin, Gardien à Fribourg, D^r en théologie et Définitéur perpétuel, né à Horw, près de Lucerne, 1737, profès 1755.

P. Léodegar Andermatt, confesseur des religieuses de Maria-Stern, à Augsburg, ancien maître des novices à Lucerne et à Constance, né à Zoug 1740, profès 1762.

P. Ferdinand Zingg, prédicateur à Soleure, né à Lucerne 1756, profès 1775.

P. Narcisse Schlatt, professeur au couvent d'Offenbourg, né à Lucerne 1768, profès 1787.

Frère clerc Joseph Brandenburg, au couvent d'Überlingen, né à Zoug 1779, profès 1796.

Frère lai Boniface Richlin, au couvent des Franciscaines de Muottathal, né à Schwytz 1748, profès 1773.

L'avoyer Krus était père temporel ou avoué du couvent à la place de l'avoyer Pfyffer von Heidegg, mort le 26 décembre 1796.

2. Les troupes françaises avaient pénétré en Suisse le 28 janvier 1798. Le 2 mars, Fribourg tombait aux mains des ennemis ; le 5 mars, c'était la chute de Berne suivie de l'occupation du reste de la Suisse à l'exception des Waldstetten. Le 4 février déjà, le gouvernement aristocratique de Lucerne avait donné sa démission, déclarant ne vouloir plus rester que provisoirement à la tête des affaires. Le 31 janvier avait eu lieu au couvent le dernier « Junckermahl », dîner que le couvent donnait chaque année aux autorités en signe de bonne harmonie. Le repas où parurent 9 membres du Petit Conseil avec l'avoyer

Krus, 5 membres du Grand Conseil, 9 de la bourgeoisie et un seul ecclésiastique, le curé de ville Thaddaeus Müller, fut assez morne, vu les circonstances critiques où l'on se trouvait. Le 8 avril parut la nouvelle Constitution qui transformait la Suisse en une république une et indivisible de 19 cantons.

Bientôt commencèrent les vexations contre les maisons religieuses. Le 18 avril, le couvent dut loger 18 militaires français, qui prétendirent occuper les meilleures chambres. Le 9 mai, on signifie aux religieux la séquestration de tous leurs biens et, le 3 juin, on fait l'inventaire de tous les titres et on interdit la sonnerie des cloches. On donne au couvent un administrateur civil en la personne d'un M. Bueler. Enfin, un décret du Directoire, du 19 septembre, déclare biens nationaux tous les biens des couvents.

La dernière quête des religieux avait eu lieu en ville au mois d'avril 1798. Le 19 juillet arrive un décret du canton de Schwytz ou des Waldstetten qui interdit la quête aux Franciscains dans tout le territoire de ce canton, qui embrassait alors les trois cantons primitifs. Peu après, un décret semblable est porté pour le canton de Lucerne.

3. Pour payer la lourde imposition de guerre exigée par les Français, les églises durent livrer leur argenterie¹. Le 8 mai vinrent au couvent des commissaires de la Chambre administrative qui enlèvent à la sacristie de l'argenterie du poids de 2938 loths, entre autres 8 calices. Le 23 juillet, nouvelle réquisition qui met la main sur la grande statue d'argent de la Sainte Vierge qui pèse 2251 loths. On ne laissa aux religieux que le strict nécessaire pour célébrer le service divin.

Voici, du reste, d'après l'annotation du P. Marzohl, l'inventaire de l'argenterie enlevée à la sacristie du couvent :

Le 8 mai :

2 petites monstrances de saint Sébastien et de la Sainte-Croix du poids d'environ	44 loths
2 statues de saint Eusèbe et de sainte Perpétue du poids d'environ	743 »
2 aigles du poids d'environ	228 »
4 lampes du poids d'environ	588 »

¹ Les membres de l'ancien gouvernement et leurs familles devaient payer 2 millions de francs français et le clergé $\frac{1}{2}$ million. Mais, de fait, on ne paya que le 5^{me} de cette somme : les anciens gouvernants ne payèrent que 246,672 fr., le clergé séculier 51,774 fr. le reste jusqu'à 500,000 fr. fut fourni par les couvents. Cf. Casimir Pfyffer, *Geschichte des Kantons Luzern*, II, pp. 48, 49.

1 encensoir avec navette du poids d'environ	108 loths
5 paires de burettes du poids d'environ	224 »
4 chandeliers de moyenne grandeur du poids d'environ	300 »
2 petits chandeliers du poids d'environ	72 »
Tous les ex-voto du poids d'environ	318 »
8 calices dorés du poids d'environ	333 »

Le 21 juillet :

La grande statue de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus du poids de	2251 loths
2 statues de saint François et de saint Antoine du poids de	747 »
1 nouvelle monstrance du poids de	80 »
6 calices avec leurs patènes, 4 paires de burettes et 4 petits chandeliers du poids de	620 »
<u>Total 6676 loths ¹</u>	

Sur la réclamation de la Communauté, on lui avait rendu 6 candélabres d'argent, 1 ciboire, 1 calice de communion et 1 crucifix (23 juillet).

Le 14 août, il est signifié au Gardien que cinq Pères seulement peuvent rester au couvent parce qu'on doit y préparer des logis pour des soldats ou des employés du nouveau Gouvernement. Sur les réclamations du Gardien, on lui permet de garder autant de Pères qu'il y aura de place disponible sans compter les professeurs. En fin de compte, le 14 septembre, on permit à six Pères de rester au couvent jusqu'à nouvel ordre. Alors commence l'exode des religieux qui vont chercher un refuge ailleurs. Le 16 septembre, le P. Constantin Crauer est renvoyé dans son couvent de Werthenstein et le 23 septembre, le P. ex-provincial Augustin Hartmann, nommé Gardien de ce même couvent, se rend à son nouveau poste.

4. Malgré la supplique du Provincial, P. Louis Farine, de Soleure, les religieux de nationalité allemande doivent partir. Peut-être les Pères Lanzinner et Zihlober étaient-ils déjà loin à cette époque. Restaient les Pères professeurs Emeram Geiger et Henri Walser. Le P. Franz Geiger avait été transfilié du couvent de Ratisbonne au couvent de Lucerne, le 14 février 1797 et par là même, il n'était plus étranger.

¹ La livre (500 grammes) valait 16 onces ou 32 loths. Le kilog. vaut donc 64 loths. On aurait donc enlevé au couvent environ 100 kilog. d'argenterie.

Quant à son frère puîné, le P. Emeram, il obtint de pouvoir rester à son poste à la condition de déposer l'habit religieux. P. Henri Walser, qui avait enseigné si longtemps et avec tant de distinction au Lycée de Lucerne, dut s'éloigner le 11 novembre. On lui aurait aussi permis de rester s'il avait voulu quitter l'habit franciscain, mais il préféra garder l'habit de son Ordre et se retira dans son couvent d'Überlingen.

Le P. Charles Luydel, maître des novices, excellent prédicateur, qui pendant 30 années consécutives avait occupé les chaires des collégiales de Soleure et de Lucerne et celles de nos églises de Würzbourg et de Lucerne, reçut, le 29 novembre, l'ordre de se rendre dans son couvent de Soleure. Mais le couvent de Soleure avait été transformé en caserne et les Pères en avaient été expulsés. Fort de son droit de citoyen suisse et avec la permission du nonce apostolique, le P. Luydel se retira dans une famille amie de Lucerne. Mal lui en prit. Sous le prétexte de professer des principes aristocratiques et d'avoir proféré des propos contre le régime établi, il fut banni du territoire de la République helvétique. Il se rendit au couvent d'Heitersheim, dans le Brisgau. En 1800 il eut la permission de rentrer en Suisse ; il revint tout d'une traite dans la même famille de Lucerne, où il mourut déjà le 21 octobre 1800. Il fut encore enterré dans le cloître du couvent.

Un décret du 26 juillet 1798 du Directoire helvétique avait défendu la réception des novices. Comme les Conventuels n'étaient plus considérés que comme des pensionnaires de l'Etat, chaque religieux rentrait dans son couvent respectif. C'est ainsi que le P. Ildephonse Acklin, Gardien de Fribourg, était rentré à Lucerne ; de même le P. Ferdinand Zingg, prédicateur à Soleure. Ce dernier fut nommé le 29 décembre 1798, en vertu d'un décret de la Chambre administrative, prédicateur de notre église à la place du P. Charles Luydel. Le P. Ferdinand dut aussi déposer l'habit de l'Ordre ainsi que le P. Hug, visiteur des malades, en un mot, tous les religieux qui revêtaient une charge publique.

On comprend que dans ces circonstances, le P. Gardien, Joseph Meuwli, qui, du reste, avait fini son triennat, suppliât le P. Provincial de lui donner un successeur. Le P. Meuwli, qui avait successivement gravi tous les échelons de la hiérarchie dans sa Province, avait alors 65 ans. C'était un homme de science et d'expérience. Le fond de son caractère était la bonté et la bienveillance. Il était très estimé à Lucerne, mais étant fils du couvent de Fribourg, il jugeait bien que le mieux pour lui était de rentrer dans son couvent. Cependant, sur les instances du Provincial, il se résigna à rester encore en charge (24 septembre 1798).

Le 21 septembre 1798, le Directoire helvétique avait transporté sa résidence à Lucerne. Le Père Gardien ne manqua pas d'aller faire une visite de politesse au citoyen Président, ainsi qu'aux autres Directeurs et au Ministre des Arts et des Sciences (Stapfer). Un mois plus tard (27 octobre), le couvent recevait la défense d'enterrer dans son cimetière.

5. Une mesure fâcheuse pour la communauté, fut l'établissement par l'Administration civile d'une auberge au couvent, et la nécessité où se trouvèrent les religieux de prendre pension chez le tenancier (25 novembre 1798). Voici comment le P. Gardien raconte la chose : On dut aménager en ville pour le Ministre de la République française une maison où se trouvait une auberge ; et l'Administration, en retour, logea cet aubergiste au couvent avec ses domestiques et sa femme et lui livra la cuisine, la cave, la procure, le réfectoire d'été, de sorte que les religieux, privés de cuisine et des autres choses nécessaires au ménage, furent obligés de se faire servir à manger par le traiteur. Le Gardien fit d'humbles remontrances au Président de l'Administration contre cet état de choses, mais ce fut inutile ¹. Le 31 janvier 1799, il y eut grand banquet dans notre ancien réfectoire en l'honneur des autorités de la République helvétique. On disposa les tables en fer à cheval et il y eut 200 convives. Le dîner fut préparé par les deux traiteurs, François Boos et Nicolas Fröhlicher, tous deux Alsaciens d'origine.

6. Le P. Meuwli soupirait toujours pour être débarrassé du Gardiennat et ses confrères de Fribourg le réclamaient. Le P. Modeste Collaud, Gardien de Soleure au moment de la Révolution et rentré dans son couvent de Fribourg, lui écrivait en date du 17 octobre 1798 : « Mon cher Collègue ! Voicy déjà trois semaines que le Messenger de Soleure n'est pas parti et vous ne recevez pas de nos nouvelles. Mr. le Chanoine Fontaine se rend à Lucerne avec Mr. Barras ; je l'ai prié de se charger de ces lettres. Si vous vouliez vous rendre à Fribourg, vous auriez une belle occasion, une voiture de retour serait une grande

¹ « Ablatis nobis omnibus cubilibus, praeter ea quae habitamus nos pauci, ablatis insuper culina, cantina, Procuratoria, Refectorio aestivo, ut oratori Gallico in civitate domus in qua habitabat caupo (seu traiteur) pararetur, in Conventum ab Administratione introductus iste caupo cum servis et uxore, ita ut nos culina et aliis ad oeconomiam necessariis orbatu ab ipso caupone seu tractatore cibos ad mensam accipere oportuerit. Humiles apud Administrationis Praesidem in contrarium remonstraciones inutiliter feci, circumstantiis non aliter permittentibus. »

tentation pour moi, si j'étais à votre place. Il convient selon moi et tous les confrères que les affiliés se rendent dans leurs maisons respectives et je n'ai pas hésité à le faire. L'on vous donne des torts icy dans notre maison, et l'on voudrait savoir si vous voulez y renoncer ou non. C'est à cœur ouvert que je vous parle et je n'en suis point l'auteur. D'autant plus que l'on a dit que selon toutes les apparences vous cherchiez à vous placer dans la suite chez Mr. l'Ambassadeur d'Espagne. Il faut détruire ces propos et vous expliquer clairement, afin de fermer la bouche à ceux qui les font valoir ¹. » Enfin, en décembre 1798 ², le P. Meuwli se sentant incapable au milieu de tant de difficultés de sauver le couvent de Lucerne et jugeant que dans les circonstances actuelles il valait mieux qu'un Père du couvent de Lucerne fût supérieur ³, il offrit de nouveau sa démission au Provincial qui l'accepta, par lettre du 12 janvier 1799.

Le Ministre des Sciences et des Arts, Stapfer, voulut que le Père Meuwli écrivît, en son nom, au Provincial pour le prier de nommer un nouveau Supérieur qui pût être proposé au Directoire. Le Père Provincial répondit au Ministre en lui indiquant que son choix était tombé sur le R. P. Ildephonse Acklin, puis le nouveau et l'ancien Gardien firent une visite de politesse au Ministre. Le 5 ou 6 mars, le Père Meuwli partit pour Fribourg, en faisant dans le protocole du monastère de touchants adieux au couvent et à la ville de Lucerne ⁴. A peine arrivé à Fribourg, il fut obligé par ses confrères d'accepter la charge de supérieur, mais il mourut déjà le 4 janvier 1801.

Le nouveau Gardien de Lucerne, P. Ildephonse Acklin, D^r en théologie et définitéur perpétuel, était tout désigné pour cette charge. C'était alors un homme de 60 ans qui, depuis 20 ans, avait gouverné successivement comme Gardien les couvents de Spire (1774), Ratisbonne (1784), Lucerne, Fribourg (deux fois). Il était très estimé à Lucerne, et Jos.-Ant.-Félix Balthasar lui avait donné une place dans

¹ Arch. Conv. Frib.

² En 1798 aurait dû se tenir le Chapitre provincial et le Père Meuwli en avait même été nommé président par le Père Général, mais les circonstances ne permirent pas de tenir le Chapitre.

³ « Tantis aerumnis pressus et conventui salvando impar... judicavi in his circumstantiis convenientius esse, ut filius conventus hoc officio fungatur. »

⁴ « Nunc igitur tandem discedo et die 5 Martii Friburgum perrexi, precans optimae huic civitati, conventui et patriae jugem prosperitatem et pacem et carissimis confratribus meis cum dignissimo successore meo in tantis in quibus versamur afflictionibus e coelo solatium et Benedictionem. »

son *Musaeum Virorum Lucernatum fama et meritis illustrium*, Lucerne 1777. Jos.-Ant.-Félix Balthasar qui est l'auteur du fameux traité *De Helvetiorum juribus circa sacra*¹, cite avec éloge dans son « Verzeichnis der Handschriften und Collectaneen, die zu den Denkschriften seiner Schweizerbibliothek gehören » (Luzern 1809) le traité suivant du Père Acklin, composé en 1780 : *Tentamen quaestionum inauguralium de libertatibus Helvetiorum circa sacra*. Est-ce que dans ce traité le Père Acklin est plus ou moins favorable au système josphiste de Balthasar ? C'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, le P. Acklin avait la confiance de la Nonciature, puisqu'en 1804 il porte le titre de théologien de la Nonciature. Les Pères de Fribourg, en écrivant en 1803 au Père Provincial pour lui demander un commissaire pour la Suisse, passaient en revue dans leur lettre les principaux candidats à cette charge et ils portent le jugement suivant sur le P. Acklin : « Le R. P. Ild. Acklin a, sans contredit, des connaissances, de la fermeté et de la prudence ; mais il n'a pas la confiance de tous ses confrères². »

A l'entrée en fonction du nouveau Gardien, le couvent comptait encore dix Pères : Les PP. Acklin, Gardien ; Mattmann, Vicaire ; Franz et Emeram Geiger, professeurs au Lycée ; Baumann, sacristain et organiste ; Hug, Operarius ; Zingg, prédicateur ; Schell, professeur au Lycée ; Fröhlin, coadjuteur du P. Operarius ; Marzohl, procureur du couvent et professeur à l'Orphelinat. Seuls les PP. Acklin, Mattmann, Fröhlin et Marzohl portaient encore l'habit religieux, les six autres, comme revêtant une charge publique, avaient été obligés de le déposer. Il y avait encore six Frères laïques au couvent.

7. Au commencement de l'année 1799, le P. Grégoire Girard de Fribourg fit aussi un séjour de quelques mois au couvent de Lucerne, comme archiviste du Ministère des Arts et des Sciences. Il fut accueilli avec le plus grand plaisir par ses confrères. Voici comme il raconte cet épisode dans ses *Souvenirs* : « Au commencement de 1799, je fus appelé à Lucerne où résidait le gouvernement de la République. Je devais y occuper une place au bureau du Ministère des Arts et des Sciences qui était en même temps le ministère du Culte, d'après le langage du temps. Le bureau heurtait souvent les catholiques de la

¹ *Kurzer historischer Entwurf der Freiheiten und Gerichtsbarkeit der Eidgenossen in sog. geistlichen Dingen ; oder De Helvetiorum juribus circa sacra*. Cet ouvrage a été mis à l'Index à Rome, par décret du 19 janvier 1769. Il parut une traduction française à Lausanne, en 1770 sous le titre : *Libertés de l'Eglise helvétique*.

² EUBEL, l. c., p. 334.

Suisse. Le Ministre était protestant et souvent, sans le vouloir, il employait des formes et des expressions dont il ne sentait pas l'inconvenance. Sur des plaintes qui lui furent faites, le Directoire décida qu'il y aurait un prêtre catholique à ce bureau, pour éviter dans la suite tout froissement et je fus appelé.

« Précédemment, j'avais envoyé au Ministre un plan général d'instruction publique pour la Suisse entière. J'avais eu aussi égard aux différentes communions pour n'en blesser aucune, et les placer en paix l'une à côté de l'autre, jusqu'à ce qu'il plaise à la divine Providence de les réunir dans une même foi commune comme dans une seule et même charité. Mon projet était vu pour le bien, et la bonne intention pouvait couvrir ses nombreux défauts. Le Ministre crut trouver en moi un homme de paix.

« Ayant obtenu l'agrément de mes Supérieurs, je me rendis à mon poste dans l'espoir de pouvoir faire quelque chose pour la paix de l'Eglise. Je pris ma demeure et ma table au couvent parmi mes confrères qui étaient en pension et se trouvaient mêlés à toute espèce de gens. La maison était devenue nationale et au plain-pied il y avait un traiteur avec des hôtes de toute espèce et couleur, qui allaient et venaient et le jour et la nuit. Je l'appelais l'arche de Noë. J'habitais une cellule tout à côté de celle que j'avais occupée silencieusement comme novice dans un temps tout différent, dans tout un autre monde. Souvent je rapprochais le passé du présent et la tristesse venait à mon cœur... J'avais cependant auprès de moi un ancien ami de cœur qui avait été mon collègue dans l'enseignement à Fribourg et en Allemagne et qui dans ce moment était professeur au Lycée de Lucerne¹. Nous étions logés tout près l'un de l'autre et nous passions ensemble les loisirs que nous laissait notre travail. Nos pensées se rencontraient, nos goûts étaient les mêmes et nous n'avions l'un pour l'autre aucun secret... J'entrevis à Lucerne le gouvernement de la République, ses directeurs, ses sénateurs, ses représentants, ses juges suprêmes avec leurs écharpes, leurs panaches, leurs broderies. Tout cela me parut bien théâtral. »

Cependant le P. Girard ne pouvait exercer aucune influence. Il était seul dans son bureau et n'avait autour de lui que des papiers à

¹ Il s'agit du P. Emeram qui fut *Lector casuum* à Fribourg, en 1788/1789. Son frère Franz fut aussi Lecteur de Philosophie à Fribourg, en 1784/1788. Arch. Conv. Frib.

classer et à enregistrer. Il voyait rarement le Ministre ; son avis n'était jamais demandé. C'est pourquoi il résolut de rentrer dans son couvent de Fribourg. Mais le Gouvernement helvétique ayant transporté sa résidence à Berne, il fallait un aumônier catholique pour les membres et les employés de cette confession. Sur la proposition de Stapfer, le P. Girard fut nommé à ce poste et il se rendit à Berne, au mois de juin 1799. Il devait y rester jusqu'en août 1804.

Le nouveau Gouvernement donnait une pension aux religieux qui voulaient sortir de leur communauté et vivre dans le monde. Le P. Vendelin Baumann, organiste, voulut en profiter. Il quitta le couvent et l'habit religieux le 1^{er} avril 1799, mais au bout d'un an la misère l'obligea à rentrer au couvent. Mais il dut pour rentrer demander une permission spéciale au Directoire.

La Chambre administrative gouvernait en maître au couvent. Le 8 février 1799, elle envoie au Gardien l'ordre de donner un Père pour remplacer le P. Ferdinand comme prédicateur, lorsque celui-ci serait empêché et de le dispenser du chœur, lorsqu'il serait employé ailleurs. Le 7 mai, la municipalité fait savoir au P. Gardien que la procession à Werthenstein est supprimée et qu'elle serait remplacée dorénavant, le premier dimanche après Pâques, par une procession à notre église de Lucerne.

8. En novembre 1800, le traiteur qui avait donné la pension aux religieux et tenait auberge au couvent se retira. Par le fait même, l'auberge fut fermée, mais une partie du monastère resta séquestrée à l'usage des autorités.

Pour tenir le ménage de la maison, l'administrateur Charles-Martin Dürler fit un contrat en neuf articles avec les deux Frères laïcs Marianus Küng et Jean Villiger, et cela sans l'autorisation du Gardien et de la communauté qui furent obligés de subir ce contrat. Par cet arrangement, qui entra en vigueur le 22 novembre 1800, les deux Frères recevaient 6 florins par semaine pour chaque conventuel. En signant ce contrat sans la permission des supérieurs, ces deux Frères manquèrent gravement à leurs vœux d'obéissance et de pauvreté. Le Frère Marianus était un esprit indépendant et avide de domination et nous en verrons encore des preuves dans la suite de cette histoire.

9. Le 29 septembre 1800 arriva d'Offenbourg, où il était professeur depuis 5 ans, le P. Narcisse Schlatt, du couvent de Lucerne. En février 1801, il fut nommé professeur de grammaire au Gymnase de Lucerne et reçut de ce chef un traitement annuel de 500 florins. Depuis

le 30 mars 1801, le P. Operarius, Jacques Hug, reçut aussi annuellement, du fonds des Jésuites, une allocation de 200 florins parce qu'il était aussi Operarius pour le Collège.

C'est à cette époque, dans le courant de l'année 1800, que les deux Pères Geiger prirent leur logement au Collège et leur pension en dehors du couvent. Quel en fut le motif ? Le P. Marzohl, dans le protocole du couvent, se contente de noter le fait sans commentaire. Personne ne savait alors qu'ils avaient déjà obtenu de Pie VI une sécularisation conditionnelle et ils furent encore considérés comme appartenant à l'Ordre jusqu'à leur sécularisation définitive en 1804-1805.

Le 19 janvier 1801, le couvent perdit un de ses meilleurs sujets, le P. Oswald Schell, de Zoug, à l'âge de 44 ans seulement. Il était Préfet du Lycée et du Collège, professeur de philosophie, praeses de la Confrérie des ouvriers et président d'une Société savante, fondée à Lucerne depuis quelque temps et qui comptait parmi ses membres le P. Zingg et les deux Pères Geiger. Le P. Schell eut des funérailles imposantes, témoignage de l'estime générale dont il jouissait.

En automne 1801 revinrent à Lucerne le Frère Théodore Wolfisberger et le P. Ex-provincial Louis-Augustin Hartmann, Gardien de Werthenstein, depuis 1798. Le jeune P. Werner Meyer, ordonné prêtre à Constance en septembre 1801, fut renvoyé dans son couvent de Werthenstein.

En mai 1802, il y eut une votation générale en Helvétie, sur une revision de la Constitution. Sous date du 5 juin, le préfet de Lucerne, Keller, écrit au département de l'Intérieur à ce sujet : « Bien que quelques ecclésiastiques fanatiques aient usé de leur influence pour indisposer le peuple contre la Constitution, je dois dire que le plus grand nombre s'est employé avec zèle en sa faveur. Le nombre des ecclésiastiques qui ont adopté la Constitution s'élève à plus de 60, entre autres les membres des deux couvents de Franciscains de Lucerne et de Werthenstein. Parmi ces derniers s'est distingué spécialement le P. Ex-provincial Augustin Hartmann, un vieillard de 74 ans, qui est en quelque sorte sur son lit de mort et qui a commandé à un de ses confrères de signer pour lui. Il n'y a que six ecclésiastiques qui aient rejeté la Constitution ¹. »

Au moment de la Révolution en Suisse, c'était le P. Louis Farine,

¹ *Aktensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803)*, bearbeitet von Jos. Strickler, VIII. Band, p. 16-17, Bern, 1902.

originaire de l'Evêché de Bâle et du couvent de Soleure, qui était provincial de la Haute-Allemagne. Le 1^{er} août 1798, il adressait une supplique au Directoire pour lui recommander les couvents de son Ordre en Suisse, Fribourg, Soleure, Lucerne, Werthenstein, ainsi que les quatre couvents de femmes, Bremgarten, Muottatal, Soleure et Paradies. Cette supplique datée d'Überlingen et écrite dans le style du jour ne semble pas avoir eu le moindre résultat. A Soleure, les religieux furent chassés de leur couvent; à Bremgarten, le monastère fut supprimé et ailleurs, les religieux furent exposés à mille désagréments.

Le Provincial avait fini son temps de provincialat en 1798, mais vu les circonstances, il fut impossible de réunir le Chapitre et le P. Farine resta encore en fonction pendant trois ans. Ce n'est que le 11 octobre 1801 que le Chapitre put se réunir à Überlingen, et il choisit comme successeur du P. Farine le P. Tiberius Ehren, d'Überlingen qui, pour la quatrième fois, était appelé à cette haute charge. Comme les lois de la République helvétique prohibaient toute ingérence de supérieurs étrangers en Suisse, il ne fut pas question à ce Chapitre de changer les Supérieurs des couvents suisses et, même, par un scrupule un peu singulier, le P. Provincial Farine qui, d'après les Constitutions de l'Ordre, devait être examiné sur son administration, en fut dispensé pour ne pas blesser les gouvernants helvétiques. Lui-même, pour la même raison, s'abstint de voter dans toutes les élections ¹.

10. La République une et indivisible ne fut jamais populaire en Suisse. Elle avait rompu trop brusquement avec le passé. Après l'essai de plusieurs Constitutions, la guerre civile éclata ouvertement entre les Unitaires partisans du nouveau Régime et les Fédéralistes qui demandaient une plus grande autonomie ou la souveraineté des cantons. Bonaparte interposa sa puissante médiation et octroya, le 18 février 1803, à la Suisse ce qu'on a appelé « L'Acte de Médiation », une Constitution qui faisait de l'Helvétie une Confédération de dix-neuf cantons plus ou moins autonomes et tenait le milieu entre l'ancien Régime d'avant 1798 et l'unitarisme helvétique (Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, II, p. 344). (A suivre.)

¹ « De Guardianis vero et Officialibus Helvetiae ex causa publica et politica altum fuit silentium. Dein e re non videbatur esse ut Adm. R. et Ex. P. Minister Provincialis Ludovicus Farine natione helvetus syndicatum subiret, ne offendant Helvetiae proceres, quasi ille sese nostrae jurisdictioni contra leges publicas subjecisset. » *Acta Cap. Arch. Conv. Frib.*